

## Les orientations du SYCTOM de l'Agglomération parisienne pour l'avenir

Le Comité du SYCTOM de l'Agglomération parisienne s'est réuni le mercredi 22 octobre 2008 sous la présidence de François Dagnaud pour examiner les orientations budgétaires en 2009 et à moyen terme.

### Politique du SYCTOM : orientations stratégiques confirmées pour l'avenir

La politique de traitement de déchets du SYCTOM reste guidée par le principe de responsabilité à l'égard des générations futures. Le débat d'orientations budgétaires permet de réfléchir aux orientations stratégiques du syndicat dans un contexte évolutif, avant leur adoption par le Comité le 17 décembre.

L'adoption de la nouvelle directive européenne déchets et l'approbation par les députés du projet de loi Grenelle 1 précisent le cadre général. La politique globale du SYCTOM y est confortée avec la hiérarchisation des modes de gestion des déchets : priorité à la prévention, au réemploi, au recyclage, puis à la valorisation et à l'élimination.

Le futur plan régional d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PREDMA) devrait être approuvé en novembre 2009. Le SYCTOM a participé à certaines réunions et fera part de ses attentes. La conjoncture économique a aussi un impact direct sur la production de déchets. Enfin, les données démographiques sont également à prendre en considération.

#### Primauté à la prévention et à la diversification

Le SYCTOM veut poursuivre sa stratégie de prévention de la production de déchets et d'augmentation de la valorisation en diversifiant les modes de traitement avec notamment la méthanisation.

Durant la précédente mandature, le SYCTOM a conduit des chantiers importants : la mise aux normes des installations d'incinération, le développement de la collecte sélective, les transports alternatifs à la route, la construction du centre de traitement multifilière Isséane et la programmation d'équipements structurants pour réduire les tonnages mis en décharge. Le centre de tri de collectes sélectives de Sevran est actuellement mis en service.

Le SYCTOM de l'Agglomération parisienne a intégré de longue date la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre : chantiers et bâtiments HQE, transports alternatifs à la route, recyclage matière, valorisation énergétique de proximité alimentant le réseau de chauffage urbain.

Pour les employés de ses centres de traitement, il recherche l'amélioration des conditions de travail et de l'ergonomie des postes et renouvelle auprès de ses exploitants sa volonté de privilégier l'emploi permanent.

Le syndicat poursuit ses efforts de maîtrise des coûts de traitement, mais il doit assurer des investissements lourds pour des équipements dont la durée de vie est d'environ 30 ans. Parmi ceux-ci, citons la construction de deux centres de tri et de méthanisation, de trois centres de tri de collectes sélectives, la rénovation de centres de pré-tri des objets encombrants. Le plus grand projet en préparation est la reconstruction du centre de traitement à Ivry-Paris XIII.

Le SYCTOM souhaite renforcer ses actions de prévention avec l'appui des collectivités adhérentes et prévoit de lancer un nouveau plan de prévention des déchets sur la période 2010-2015. Il maintient l'appel à projets pour des actions de sensibilisation à la prévention dans les communes et son soutien aux initiatives locales pour l'amélioration de la qualité du tri.

#### Une gestion rigoureuse dans un contexte budgétaire contraint

Cette gestion future appelle un pilotage rigoureux des finances du syndicat. Elle doit être lisible pour les collectivités adhérentes à l'image de l'engagement pris sur la précédente mandature en matière d'évolution du tarif des redevances.

.../...

Mais elle dépendra aussi des décisions qui seront contenues dans la loi de finances 2009. En effet, l'Etat envisage de majorer très fortement la TGAP dès 2009 sur l'enfouissement et d'instaurer une TGAP sur les tonnages incinérés. Cette incitation à développer les autres modes de développement paraît légitime. Toutefois, malgré la politique volontaire du SYCTOM en faveur de la diversification des modes de traitement, cela aboutirait à un surcoût de presque 6 M€ dès 2009 et qui irait croissant ensuite. Le SYCTOM a donc formulé des propositions alternatives transmises aux Ministres concernés. Des propositions d'amendement sont également communiquées aux parlementaires et associations (AMF, AMGVF et AMORCE) afin de faire évoluer le dispositif envisagé.

## **Projet de reconstruction d'un centre de traitement à Ivry-Paris XIII**

La démarche de concertation sur l'avenir du centre multifilière à Ivry-Paris XIII menée par le SYCTOM en étroite collaboration avec ses partenaires, dont la ville d'Ivry-sur-Seine et la ville de Paris, vient de marquer une étape importante avec l'achèvement des études de faisabilité conduites depuis mars 2007. Les trois équipes composées d'urbanistes, d'architectes, de paysagistes, de bureaux d'études, qui ont été retenues par le SYCTOM pour réaliser ces études, ont développé leurs solutions sur la base d'un programme commun issu du travail avec les partenaires. Le projet de centre de valorisation biologique et énergétique prévoit :

- une réduction de 20% des capacités de traitement des déchets sur le site, soit 600 000 t/an,
- le tri mécanisé des ordures ménagères résiduelles,
- le traitement par méthanisation de la partie fermentescible extraite des ordures ménagères du bassin versant, soit 250 000 t/an,
- la diminution de moitié de la capacité d'incinération actuelle, soit 350 000 t/an,
- le maintien de la production énergétique sous forme de vapeur au niveau des besoins actuels du réseau de chauffage urbain de la CPCU,
- l'utilisation des modes de transport alternatifs à la route.

Les conclusions des trois études ont montré la faisabilité du programme tant en termes techniques, que du point de vue de l'intégration urbaine et architecturale.

Compte tenu de la nature et du coût prévisionnel du projet (estimé par les 3 équipes à plus de 750 M€ HT), il revient maintenant au SYCTOM de le soumettre à une procédure relevant de la Commission Nationale du Débat Public, qui durera environ une année, soit tout au long de 2009. Ce n'est qu'au terme de la procédure et au vu des enseignements du débat, soit au printemps 2009, que le SYCTOM sera conduit à décider du contenu du projet en collaboration étroite avec la Ville d'Ivry-sur-Seine et la Ville de Paris.

Dans l'immédiat, le syndicat engage un programme de travaux pour prolonger la durée de vie du centre existant, afin d'assurer la continuité du service public dans les meilleures conditions.

## **Trois décisions inscrites dans la politique de prévention des déchets**

### **Le SYCTOM renouvelle son soutien au Grand Prix de l'Environnement des villes d'Ile-de-France**

Chaque année, le Grand Prix de l'Environnement des Villes d'Ile-de-France promeut les initiatives des collectivités locales en faveur de l'environnement et du développement durable. Les communes et intercommunalités adhérentes du SYCTOM de l'Agglomération parisienne sont invitées à y concourir afin de valoriser leurs actions dans le domaine de la gestion et de la réduction des déchets. Le SYCTOM renouvelle son soutien à l'événement par l'octroi d'une subvention. Les prix seront remis le 18 novembre 2008 à La Défense.

### **La Ville de Paris lance l'opération pilote "Moins de déchets dans le 11e arrondissement"**

Début 2008, le SYCTOM a lancé un appel à projets afin de favoriser l'organisation d'opérations de sensibilisation à la prévention des déchets. Dans le cadre du Plan de Prévention des déchets de la Ville de Paris, la municipalité souhaite expérimenter sur un territoire réduit un programme d'actions de terrain intitulé "**Moins de déchets à Paris**", ciblant tous les producteurs de déchets : habitants, commerçants, entreprises, et services publics. Cette opération répond aux objectifs recherchés par le SYCTOM pour prévenir la production de déchets, réduire leur nocivité et impulser des modes de consommation responsable.

### **Le SYCTOM de l'Agglomération parisienne facilite la création d'une déchetterie à Meudon**

Le SYCTOM accorde une subvention à la Communauté d'Agglomération Arc-de-Seine pour la réalisation par le SYELOM d'une déchetterie intercommunale à Meudon. Les déchetteries sont des équipements publics de proximité qui permettent le tri et la valorisation des déchets occasionnels des ménages. Ils sont aussi des endroits privilégiés pour la sensibilisation des habitants à la prévention et à l'utilité du bon geste de tri.